Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 033-213301229-20250422-DELIB04_3_2025-DE

VILLE DE CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1er avril (éléments budgétaires) et le 8 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame COMMARIEU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 033-213301229-20250422-DELIB04_3_2025-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025- DELIBERATION N°3/4.

Réf : Finances – Thierry Thodiard /7.1.2

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Maire, décide de manière définitive et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A EFFECTUER		
Résultat de l'exercice :	excédent :	1 503 306,34
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	5 704 732,49
	déficit:	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	7 208 038,83
(A2)	déficit :	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	Déficit :	352 588,88
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	
(ligne 001 du CA)	déficit :	1 711 899,95
Résultat comptable cumulé : à reporter au R001	excédent :	
ou à reporter au D001	déficit :	2 064 488,83
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1 504 786,19
Recettes d'investissement restant à réaliser :		705 468,19
Solde des restes à réaliser :		- 799 318,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		2 863 806,83
Excédent (+) réel de financement :		

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat excédentaire (A1)	7 208 038,83
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	2 863 806,83
(recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve	
(recette budgétaire au compte R 1068) ……	
SOUS-TOTAL (R 1068) :	2 863 806,83
En excédent reporté à la section de fonctionnement	4 344 232,00
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) ……	
TOTAL :	7 208 038,83
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 033-213301229-20250422-DELIB04_3_2025-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 4 344 232,00	D001 : Solde d'exécution à N-1 2 064 488,83	R001 : Solde d'exécution à N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2 863 806,83

La présente délibération a été adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-José COMMARIEU

LE MAIRE

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 22/04/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 033-213301229-20250422-DELIB04_3_2025-DE